

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS - JEFFROY - SABLON – LAMANDE – FOURNIS J - LE BRIGANT— DANIEL – DAGORN – MORINIERE — SOURIMANT – HENAFF – LE GALL – ALLAIN – LE BERRE – LAMBLA – PETIBON - LEMAIRE – BAGUE – ADAM – FUSTEC – BOZEC - GENDROT.

Absents avec procuration : LEAUTEY donne procuration à FUSTEC,
PERES donne procuration à LAMBLA
PRIGENT donne procuration à GENDROT,
FOURNIS A. donne procuration à SABLON.

Absents sans procuration : GUEHL

Secrétaire de séance : LAMBLA

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

❖ **BILAN SAISON 2014** :

Mr LE BERRE présente une synthèse publiée par « Côtes d'Armor Développement » qui fait état d'une fréquentation touristique estivale stable au mois d'août par rapport aux tendances antérieures.

La Bretagne reste la 3^{ème} destination régionale. Il est constaté une présence accrue des étrangers.

Les campings affichent un taux de 70 % de satisfaction pour le printemps et 80 % pour l'été.

La fréquentation de la Maison du Tourisme progresse globalement de + 1,6 % ; le mois de juillet enregistre - 7,2 % et le mois d'août + 3,4 %.

La location des « Velek'tro » atteint les 212 journées sur juillet août. La billetterie de la maison du tourisme a progressé de 169 % entre 2013 et 2014.

Mr LE BERRE présente ensuite les tendances pour le camping municipal avec une perte importante de fréquentation sur la 2^{ème} quinzaine d'août, la météo s'est fortement dégradée en fin de saison. Le mois de juillet en terme de fréquentation progresse de +2,10 % par rapport à 2013.

Mr LE BERRE ajoute que les estivants ont apprécié les « marchés nocturnes » (bonne programmation musicale par l'O.C.M.), la friterie à Saint Efflam et les « chichis » à la plage des Curés.

Mr LE BRIGANT présente quelques éléments sur l'animation des plages / camping. L'animateur recruté, a été remplacé en cours de saison. Le bilan est donc très succinct. Il convient toutefois de souligner deux aspects :

- Nécessité de renouveler le matériel
- Recrutement d'un animateur plus en amont de la saison.

La fête du 15 août organisée à Toul An Hery par les élus, a enregistré une baisse de fréquentation (concurrence avec d'autres manifestations). Toutefois 750 repas ont été servis pour une fréquentation d'environ 2000 personnes.

Mr LAMANDE donne les tendances pour le Centre Nautique. Une fréquentation globalement en hausse par rapport à 2013 :

Stages (individuels et groupes)

- Moussaillon : + 7 %
- Catamaran : - 3,19 %
- Planche à voile : - 0,36 %
- Char à voile : + 4,47 %
- Kayak de mer / paddle : + 83,52 %
- Marche aquatique : +87,68 %

Les locations ont progressé de 26,83 % ; la nouvelle activité « paddle » a favorisé cette évolution.

Mme ADAM dit qu'elle ignorait la présence d'une billetterie à la Maison du Tourisme ; le bulletin municipal pourrait informer la population de cette prestation.

Mr FUSTEC attire l'attention sur la présence de poubelles à proximité du Cabinet des « Kinés ». La nuisance olfactive est soulignée.

Mr DANIEL propose l'enlèvement de ces poubelles en semaine. Les services techniques interviendraient le vendredi pour repositionner ces conteneurs utilisés en fin de marché hebdomadaire.

Mr GENDROT dit que le camping est utilisé gratuitement par des « campeurs » qui arrivent le soir et repartent de bonne heure le lendemain matin. Un système de barrière automatique avec badge permettrait de sécuriser le camping.

Mr FUSTEC suggère de maintenir l'éclairage public plus tard en été.

Le Maire constate une bonne fréquentation des plages pendant la saison et remercie les associations plestinaises pour les nombreuses manifestations proposées : courses hippiques, circuit des chapelles, nuit de la saucisse, feux d'artifice. Les interventions des services techniques ont été nombreuses pour répondre aux demandes des associations.

Les algues vertes n'ont pas envahi les plages cet été ; un volume de 780 m³ seulement a été collecté.

Mme SABLON informe l'assemblée sur la rentrée scolaire. La mise en place des « T.A.P. » s'est bien déroulée ; un comité de pilotage se réunira prochainement. Les parents sont destinataires d'informations sur le contenu des activités.

Le Responsable enfance jeunesse tiendra des permanences pour répondre aux interrogations des parents. Le service enfance jeunesse constate la difficulté à obtenir des dossiers administratifs complets auprès des parents. Il est proposé de facturer la prestation TAP pour les enfants qui ne sont pas inscrits et viennent aux activités. Un tarif de 5 euros serait appliqué.

Mr le Maire remercie Benoit BILLAUD et son équipe pour leur implication dans la mise en œuvre des « T.A.P. ».

Mme SABLON dit qu'une nouvelle directrice a été nommée à l'école maternelle.

❖ **LANNION TREGOR COMMUNAUTE – AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL FIXANT LE NOUVEAU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Le Maire donne lecture du projet de délibération portant sur le nouveau périmètre de l'agglomération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 26 juin 2014 portant fixation du périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de L.T.C. et de la Communauté de Communes du Centre Trégor.

❖ **LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR – PROJET DU S.D.E. :**

Le Maire présente l'estimation financière du programme proposé par le S.D.E. pour les réseaux moyenne tension, éclairage public et téléphone.

La participation communale est la suivante :

		Participation communale
Première tranche	Electricité Moyenne tension	51 153
	Electricité basse tension	55 873
	Eclairage public	54 608,50
	Réseau téléphonique	38 900
	TOTAL Première tranche	200 534,50
Deuxième tranche	Electricité basse tension	40 415
	Eclairage public	48 797,50
	Réseau téléphonique	39 100
	TOTAL Deuxième tranche	128 392,50

Mr GENDROT fait état d'une demande d'informations des riverains sur ce projet.

Mr FUSTEC demande un état des lieux des candidatures pour les lots.

Le Maire dit que 15 demandes sont enregistrées, un programme de 16 logements sociaux est prévu dans l'opération. Les travaux de voirie seront réalisés par le Syndicat de Voirie ; une consultation d'entreprises sera prochainement lancée pour les lots eaux usées, eau potable et eau pluviale.

Mme ADAM suggère de solliciter des entreprises privées pour les terrassements.

Le Maire répond que la commune est membre du Syndicat de Voirie ; les communes membres font réaliser les travaux de voirie par le Syndicat.

Mme ADAM dit qu'il faudrait rechercher une certaine homogénéité dans les choix de coloris pour les lampadaires.

Mr JEFFROY dit avoir pris contact avec un organisme qui propose des logements en « accession à la propriété ». Cette démarche peut favoriser l'installation de jeunes qui ont des difficultés à obtenir des financements auprès des banques.

Mr LAMANDE dit qu'il faudrait être plus ambitieux en matière de logements sociaux. L'accueil des jeunes, notamment pour maintenir les effectifs en école maternelle, doit être revu. L'augmentation de l'offre en accession sociale à la propriété doit être étudiée.

La commune peut faire intervenir la S.E.M. (fonds de l'agglo) pour porter le projet et éviter les frais financiers.

❖ **ZONE DE MOUILLAGE DE BEG DOUAR :**

Mr LAMANDE rappelle que :

- Une étude a été menée par le Cabinet GEOLITT pour la création de zones de mouillages sur Beg Douar et Toul an Hery.
- Un arrêté interpréfectoral en date du 5 mars 2014 a autorisé la création de ces 2 mouillages.
- Le site de Beg Douar a été mis en service au printemps 2015 pour 50 mouillages à évitage organisés en lignes.
- Un règlement intérieur spécifique doit être validé par l'assemblée pour le mouillage de Beg Douar.

Il est noté une erreur à l'article 2 du règlement : la longueur des bateaux doit être inférieure à 7,50 mètres et non 8 mètres.

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur qui vient d'être présenté.

❖ **TAXE SUR L'ELECTRICITE – ACTUALISATION POUR 2015 :**

Le Maire expose que l'actualisation pour 2015 porte le coefficient maximum à 8,50 et propose de retenir le coefficient 2014, soit 8,44.

Accord du Conseil Municipal.

❖ **COMITE TECHNIQUE – EMPLOYEURS / SALARIES :**

Mr JEFFROY expose que la collectivité doit créer un comité technique local (+ de 50 agents). Il est proposé de prévoir 3 sièges pour le collège employeur et 3 sièges pour les représentants du personnel (des suppléants seront également désignés).

Rôle du Comité Technique :

- Organisme consultatif qui émet des avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes et techniques de travail
- Orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.
- Orientations en matière de politique indemnitaire.
- Formation, égalité professionnelle.
- Dossiers hygiène, sécurité et conditions de travail.

Mr JEFFROY ajoute que les organisations syndicales ont été consultées en juin 2014. Le jour du scrutin est fixé au 4 décembre 2014. L'assemblée communale approuve le paritarisme entre les représentants de l'employeur et des agents à hauteur de 3 titulaires et 3 suppléants.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

• **Travaux ERDF – rue des écoles :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement des travaux ERDF sur la rue des écoles, soit un montant de 22 983,61 € TTC

• **Acquisition d'un copieur – service comptabilité :**

Acquisition d'un copieur / scanner dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables pour un montant de 2 250 € TTC.

• **Vente de matériel – Centre nautique :**

L'assemblée communale approuve la vente de 2 « Secu 12 » pour 600 € et de 2 catamarans Topaz 16 pour 8 992 €.

• **Etude D2L sur les périmètres de protection des bâtiments protégés :**

Le Maire rappelle qu'une étude a été retenue par délibération du 12 juin 2014. Le coût de l'étude est de 6 045 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 50 % du montant HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

• **Convention de partenariat An Dour Meur / Amicale des communaux :**

L'amicale des communaux prend en charge l'abonnement de 5 € à l'espace culturel An Dour Meur. Les adhérents pourront ainsi bénéficier du tarif « abonné », accord de l'assemblée communale.

• **Formation obligatoire C.A.C.E.S. – personnel communal :**

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise de formation « SECONFORM » pour un recyclage conduite d'engins (5 agents) et habilitation électrique (1 agent) pour un montant total de 1450 € TTC.

• **Maintenance – réparation éclairage public - SDE :**

Un coffret a été changé sur le parking de l'école pour un montant de 410 € HT. La participation communale s'élève à 305,45 €.

• **Acquisition d'un terrain à St Efflam – droit de préemption SARL MERIMMO :**

Le Maire expose que le projet d'acquisition par voie de préemption de la parcelle AH 522 à St Efflam, propriété de la SARL MERIMMO, est engagé dans une procédure devant le Tribunal Administratif ; par ailleurs l'évolution du centre nautique pourrait être différente en terme de fonctionnement et d'hébergement. Des rencontres et discussions sont prévues avec La Courneuve.

Le Maire propose de renoncer à l'acquisition de ce terrain et de se désister de l'instance devant le Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal note qu'il y a un acheteur pour ce terrain et autorise le Maire à abandonner l'action devant le T.A.

Mr LAMANDE répond à une question de Mr FUSTEC sur le projet d'équipement pour le « tourisme social » à Saint Efflam en indiquant que des cabinets d'études travaillent sur le dossier de la Courneuve. La réhabilitation des bâtiments de la Courneuve est concernée ; des financements croisés L.T.C. / Courneuve sont envisagés. Il s'agirait de répondre à des besoins identifiés du Centre Nautique, des randonneurs pédestres et de l'activité V.T.T.

- **Convention de mise à disposition du centre nautique pour le Festival « Vent de Grève » :**
L'assemblée donne son accord pour l'utilisation du Centre Nautique par L.T.C. pour le festival « Vent de Grève » qui se tiendra début octobre.
- **Camping Municipal – remboursement d'arrhes :**
Le Conseil Municipal accepte le remboursement d'arrhes, comme suit :
 - Mr DEBAISIEUX : 315,50 €
 - Mr et Mme CROISIEZ : 28 €
 - Mr MORIN : 31 €
- **Vente de bois – services techniques :**
Les services techniques ont coupé du bois sur divers sites ; il est stocké aux ateliers. Il est proposé de vendre ce bois. L'assemblée suggère en priorité de le proposer aux associations caritatives.
- **Subvention L.T.C. – fonds de concours en investissement :**
Une subvention de 9 172 € est attribuée à la commune. Un dossier de demande sera adressé à Lannion Trégor Communauté.
- **Droit de préemption – propriété LOUEDEC – acquisition d'un accès vers le Centre Bourg :**
Le Maire expose que la commission d'urbanisme avait souhaité saisir l'opportunité de la vente de la propriété LOUEDEC sur la place du 19 mars 1962 pour acquérir une bande de terrain pouvant assurer la liaison entre le parking et le centre bourg. Ce cheminement aboutirait entre le magasin « Kergus optique » et l'antiquaire.
Une rencontre a été organisée sur place avec le notaire, le propriétaire et l'acheteur du bien. Mr LE BRIGANT était présent et relate les craintes du futur propriétaire par rapport aux nuisances liées à la création d'une amorce d'accès qui risque de rester longtemps en l'état.

Mr DANIEL rappelle l'étude réalisée en 2004 par le Cabinet METAVISION qui soulignait l'importance d'obtenir un accès vers le Centre Bourg.
Mr LAMANDE dit qu'il faut effectivement favoriser la « porosité » vers le Centre Bourg et aménager la possibilité de se promener dans le centre.
Le Maire considère que le projet n'est pas tout à fait mûr ; l'acquisition de ce passage pourra se négocier à l'amiable avec l'accord des propriétaires.
Mr DANIEL ajoute que l'union des commerçants, la chambre de commerce et le Pays du Trégor Goëlo avaient participé à la réflexion sur la redynamisation du bourg.
Mme SABLON suggère de consulter la S.E.M. de Lannion Trégor Communauté qui pourrait éventuellement porter l'acquisition foncière.
- **Déchetterie - horaires :**
Mr GENDROT rappelle sa demande d'ouverture de la déchetterie un quatrième jour dans la semaine.
Mr LEMAIRE dit que cette demande a reçu un avis favorable en commission pour une ouverture le lundi.
- **Collecte O.M. –courses hippiques :**
Mr LAMANDE dit que les organisateurs des courses hippiques ont regretté l'impossibilité pour la benne ordures ménagères de collecter les détritiques sur la plage ; le chauffeur n'avait pas de directives en ce sens.
Pour la prochaine édition, Lannion Trégor Communauté prévoit la collecte sur la plage.

- **Lettre de Mr de Saint Laurent – Président de Plestin Environnement :**
Mr LAMANDE donne lecture de la lettre de Mr de SAINT LAURENT qui attire l'attention sur la destruction de talus en campagne.
Mr DANIEL précise que cet arasement a été autorisé par le Conseil Général en conformité avec l'opération d'aménagement foncier.
- **L.T.C. – commissions – demande de Mr LEAUTEY :**
Mr LAMANDE rappelle la demande de Mr LEAUTEY qui souhaitait participer à certaines réunions de commission à Lannion Trégor Communauté. Les conseillers municipaux peuvent participer aux commissions consultatives.
- **Navette – personnes âgées :**
Mme FOURNIS fait part à l'assemblée de demandes de personnes âgées de l'Armorique qui souhaitent une navette hebdomadaire pour un déplacement vers les commerces.
- **EHPAD – systèmes d'alarme :**
Mme BAGUE dit que les systèmes d'alarme des personnes âgées sont défectueux.
Mme FOURNIS répond que le prestataire de ces équipements a traité le problème.
- **Rocade Sud :**
Mr GENDROT suggère un positionnement du Conseil Municipal sur le projet de Rocade Sud.
Mr LAMANDE dit que Mr le Président de L.T.C. doit présenter prochainement le projet dans les communes.

Fin de la séance à 21h30

Le Maire
A. LUCAS

